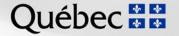
Régularisation du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais

FORUM TCRLSP 2017- 09 novembre 2017

Patricia Clavet, ing., M. Sc.

Direction principale des barrages publics Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques





Régularisation du fleuve Saint-Laurent et de la

rivière des Outaouais







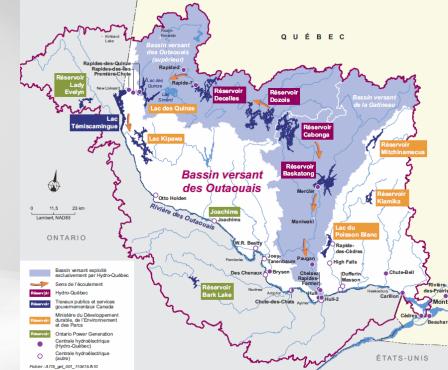
Lake Ontario Watersheds

Régularisation de la rivière des Outaouais

Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais

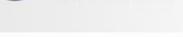


Crée en 1983, cette Commission assure une gestion intégrée du système hydrique pour apporter une protection contre les inondations, tout en préservant les intérêts des différents utilisateurs, dont ceux ayant trait à la production d'hydroélectricité









Assurer la gestion intégrée des principaux réservoirs du bassin de la rivière des Outaouais

La Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais a été créée afin d'assurer une gestion intégrée des principaux réservoirs du bassin de la rivière des Outaouais dans le but d'apporter une protection contre les inondations tout en préservant les intérêts des différents utilisateurs de l'eau, incluant la production d'énergie hydroélectrique.





NIVEAUX ET DÉBITS DE LA RIVIÈRE



NIVEAUX ET DÉBITS DES RÉSERVOIRS



PREVISIONS DES NIVEAUX ET DÉBITS



Suivez-nous sur twitter

Plan du site

- À propos
- Niveaux d'eau et débits
- > Niveaux et débits de la rivière > Niveaux et débits des réservoirs
- > Prévisions > Autres liens
- Documentation
 - > Brochure d'information
 - > Information générale sur les barrages
 - > Sommaire chronologique des niveaux d'eau et des écoulements
 - > Liens à des sites connexes

Liens externes

- MDDELCC Suivi hydrologique
- · MDDELCC Prévisions Archipel de Montréal
- Relevés hydrologiques Canada
- MRNF Information générale
- . Conseil international du lac Ontario et le fleuve Saint-
- Sécurité publique et Protection civile Canada
- OPG Ottawa/Madawaska Rivers (anglais seulement)

CPRRO

Superficie du bassin versant

65%

35%

au Québec

en Ontario

Plusieurs exploitants d'aménagements Nécessite une gestion intégrée







Régularisation de la rivière des Outaouais

Objectifs de la gestion des barrages

- Assurer la sécurité du public;
- Assurer la sécurité des ouvrages;
- Assurer l'alimentation en eau potable;
- Respecter les ententes avec le milieu (environnement, villégiature, ...);
- Répondre aux besoins de production hydroélectrique.





Gouvernement du Canada





Régularisation de la rivière des Outaouais

Planification et suivi rigoureux de la crue

Avant la crue

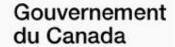
 Abaissement au minimum permis des réservoirs annuels avant la crue printanière.

Durant la crue

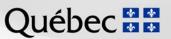
- Réduction des débits sortants des réservoirs de tête;
- Suivi intégrée de la crue sur une base journalière.



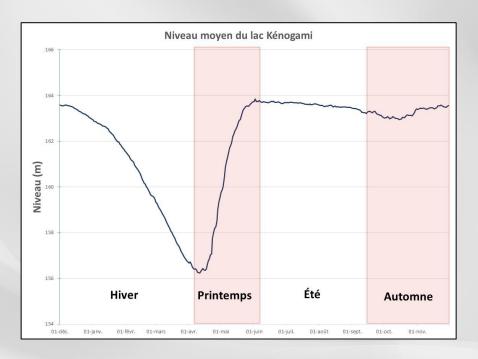








Gestion des barrages selon les saisons



HIVER

- Vidange du réservoir
- Optimisation de la production hydroélectrique

PRINTEMPS

- Remplissage du réservoir
- Gestion de la crue printanière

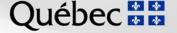
ÉTÉ

- Stabilisation du niveau d'eau
- Soutien des étiages

AUTOMNE

Gestion de la crue automnale





Régularisation du fleuve Saint-Laurent

Conseil International du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent

Le Conseil international du Lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent précise le débit du lac Ontario, selon Plan 2014 comme l'exige l'ordonnance supplémentaire de 2016 par la Commission mixte internationale







Accueil

À notre sujet

Nouvelles et informations

Publications

Multimédia

Cartes et données

P Recherche ▼

À notre sujet

- La régularisation du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent
- Ordonnances d'approbation
- Membres

La régularisation du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent

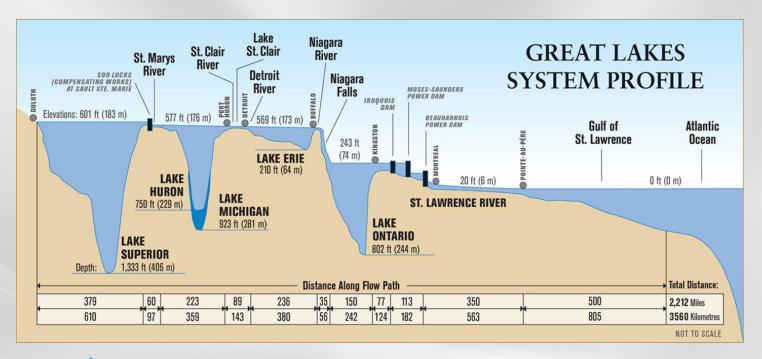
L'eau du lac Ontario se déverse dans le fleuve Saint-Laurent en traversant le complexe hydroélectrique aménagé entre Cornwall, en Ontario, et Massena, dans l'État de New York. La Commission mixte internationale (CMI) a approuvé la réalisation de ce projet en 1952. Avec l'assentiment des gouvernements du Canada et des États-Unis l'ordonnance supplémentaire d'approbation de 1956 par la CMI relativement à ce projet incluait des exigences afin de réduire la plage du niveau d'eau du lac Ontario, fournir un débit fiable pour la production hydroélectrique, des profondeurs adéquates à la navigation, la protection des rives et aux autres secteurs d'activité en aval, au Québec.



Le 8 décembre 2016, la CMI, après des études approfondies, une consultation publique et avec l'assentiment des gouvernements du Canada et des États-Unis, a établi une nouvelle ordonnance d'approbation supplémentaire du projet et a adopté un nouveau plan de régularisation pour le débit du lac Ontario-fleuve Saint-Laurent. L'ordonnance et le nouveau plan, dénommé « Plan 2014 », remplacent les ordres de 1952 et 1956 de même que le Plan 1958-D. Le Plan 2014 continue de protéger les propriétés riveraines et d'offrir des bénéfices économiques nets, de même que des mesures visant à améliorer la santé des écosystèmes et la diversité du lac Ontario sur la partie amont du fleuve Saint-Laurent. Le plan maintien, pratiquement sans changements, les conditions environnementales et la protection des rives du Saint-Laurent, en aval du barrage Moses-Saunders. En permettant des variations plus naturelles du niveau de l'eau, le plan vise à favoriser les conditions nécessaires pour restaurer les zones humides littorales et améliorer l'habitat du poisson et de la faune du lac Ontario et de la partie amont du fleuve Saint-Laurent. Le plan va également permettre plus fréquemment de prolonger la saison de plaisance du lac Ontario à l'automne, mieux maintenir les niveaux pour la navigation sur l'ensemble du système et permettre une modeste augmentation de la production hydroélectrique par rapport au plan précédent.

Le Conseil international du Lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent précise le débit du lac Ontario, selon Plan 2014 comme l'exige l'ordonnance supplémentaire de 2016 par la Commission mixte internationale. Ce plan fut accepté par les États-Unis et le Canada en décembre 2016 dans un effort d'amélioration de la performance environnementale tout en conservant la plupart des avantages offerts aux autres intérêts par le précédent Plan 1958-D, lequel était en opération depuis 1063. Pour déterminer le débit le Conseil en collaboration pure septembre par la programa la general une ettention particulière.

Régularisation du fleuve Saint-Laurent







Crue printanière 2017

- Succession d'événement climatiques exceptionnels;
- Large territoire affecté par les inondations:
 - Soit près de 200 municipalités dans 5 régions
- Durée prolongée de l'évènement;
- Nombreux intervenants impliqués.





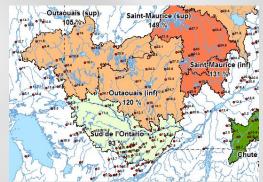




Conditions hydrométéorologiques - Québec

Neige au sol

ENSEMBLE

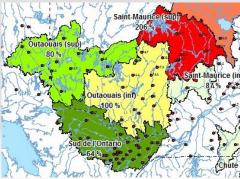




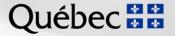




Saint-Maurice (sup)

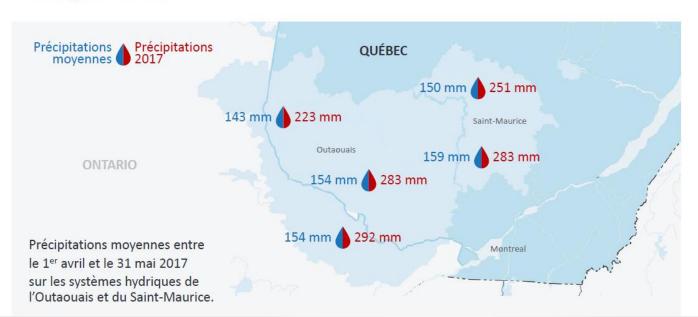






Conditions hydrométéorologiques - Québec

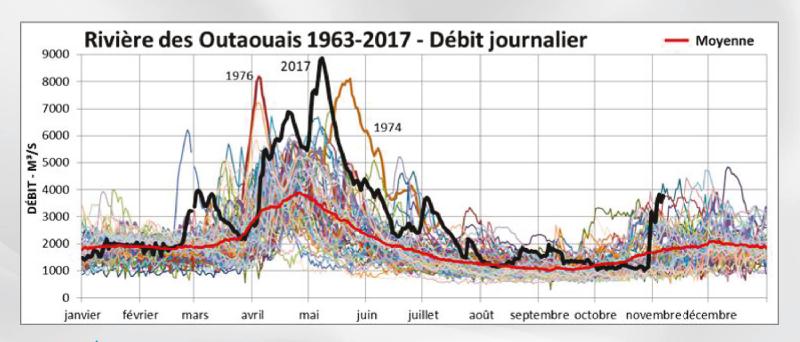
Précipitations



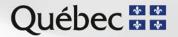




Conditions hydrologiques - Outaouais







Conditions hydrométéorologiques-Lac Ontario/St-Laurent

Janvier à Mars

- Conditions climatiques pluvieuses et température chaude;
- Opération hivernale/formation couvert de glace.

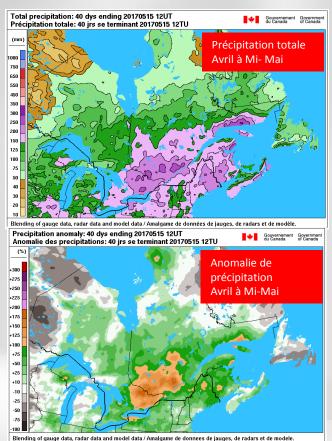
Avril à Mai

- 40 jours de pluie;
- 150 à 300 + mm de pluie;
- Plus de 2x la normale;
- Débit maximal historique sortant du Lac Érie;
- Débit maximal historique sortant de l'Outaouais.

Juin à maintenant

- Conditions climatiques pluvieuses;
- Débit maximal historique sortant du lac Ontario.

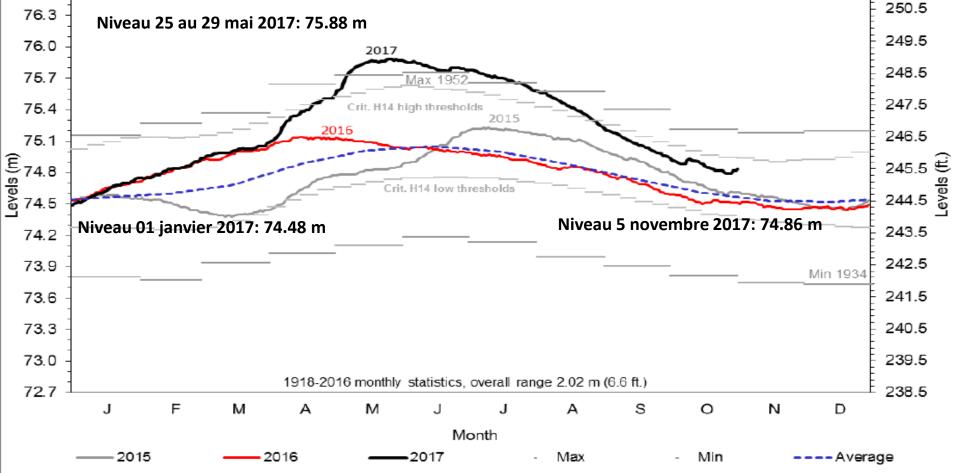


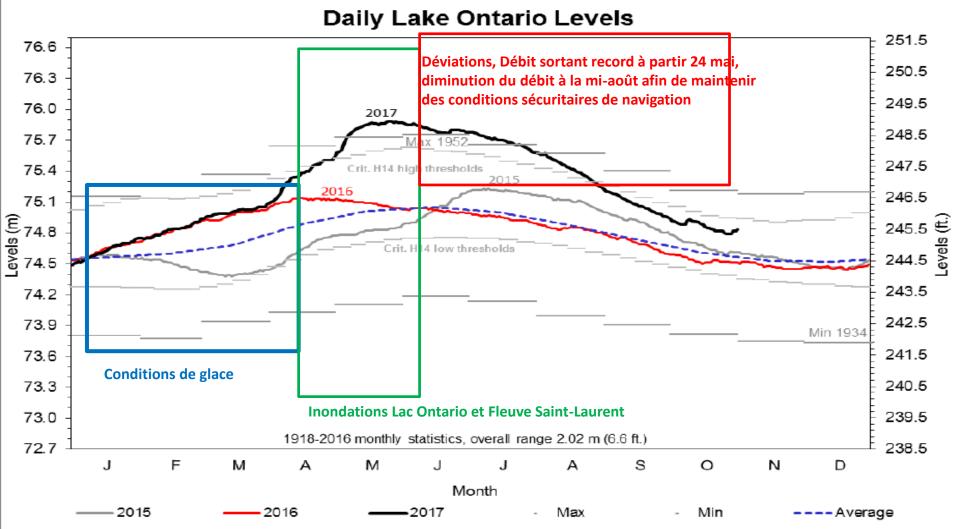


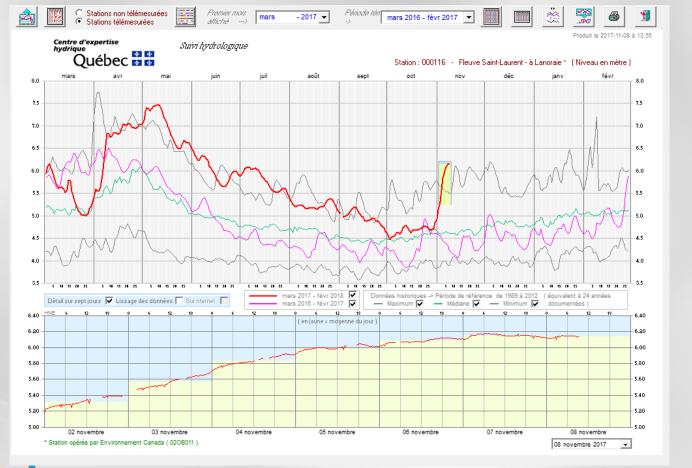
Daily Lake Ontario Levels

76.6

251.5











Merci!



